Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1665

Artikel: Entre "psychose collective" et "principe de précaution"

Autor: Dépraz, Alex

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013715

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Entre «psychose collective» et «principe de précaution»

Le premier essai en plein champ a eu lieu sur le nouveau site Internet de *DP*. Partisans et adversaires de l'initiative réclamant un moratoire sur les OGM coexistent allégrement sur le forum librement accessible à nos abonnés. Petit tour d'horizon de ces dix contributions parallèlement à la prise de position de la rédaction de *DP* (cf. édito).

es mathématiques donnent un léger avantage à l'initiative I puisque sept contributions sur un total de dix lui sont favorables. Deux arguments reviennent avec insistance chez les défenseurs du moratoire. D'une part, l'agriculture suisse, étiquetée bio, n'aurait aucun intérêt à coexister avec des champs d'OGM: le moratoire constituerait même un sérieux coup de pub pour les produits de nos paysans (Simonetta Sommaruga, PS/BE). D'autre part, les cultures OGM, destinées à l'exportation, auraient clairement failli à leur mission de nourrir le tiers-monde. En acceptant un moratoire, la petite Suisse donnerait un «signal important de ce point de vue» (Bastienne Joerchel, Allianz sud). Derrière la brevetabilité des OGM se dresse le spectre des entreprises multinationales «engagées dans une lutte sans merci» (Gérard Vuffray, Uniterre). Les partisans du moratoire ne croient pas à la possibilité d'une coexistence pacifique entre agriculture biologique et produits génétiquement modifiés: le fœhn pourrait se charger de disséminer les OGM! (Grégoire Reboud, Les Verts/VS) La coexistence des deux filières parallèles sécurisées, sur laquelle les expertises scientifiques divergent, serait une «vue de l'esprit, un mirage» (Gérard Vuffray). Enfin, les recherches scientifiques sur les conséquences réelles des OGM sur l'environnement et la santé seraient inexistantes (Isabelle Chevalley, Ecologie libérale; Liliane Chappuis, PS/FR). Au nom du principe

Toutes les contributions et réactions sont accessibles sur la partie réservée aux abonnés de notre site. www.domainepublic.ch (Forum).

de précaution (Géraldine Savary, PS/VD), mieux vaut interdire provisoirement que prendre un risque que nous ne connaissons pas.

Les adversaires de l'initiative le répètent sur tous les tons. Le moratoire nuirait gravement à la recherche en Suisse. Notre pays risquerait de se trouver hors-jeu dans «la lutte implacable que se livrent les Etats pour la maîtrise des nouvelles technologies» (Yves Christen, PRD/VD). Les premières victimes en seraient les chercheurs et « la facture finale pourrait bien être payée par nos paysans» (Jean-Pierre Zrÿd, prof. honoraire, Université de Lausanne) qui ne profiteraient pas des éventuelles avancées. Attention à la «psychose collective» : la crainte des OGM serait un «fantasme» (Jacques Neirynck, prof. honoraire, EPFL) d'autant plus confus que nous ingurgitons déjà quotidiennement des quantités d'ADN étranger à nos cellules, patiemment modifié par des générations d'agriculteur. Un moratoire ne ferait que nous enfermer dans le mythe rousseauiste de la Nature éternelle, alors que «ce que le citoyen considère comme la Nature est le pur résultat de la technique» (toujours Jacques Neirynck). On peut aussi être plus terre à terre: les OGM permettraient une diminution significative de l'usage des pesticides sans qu'aucune atteinte à l'environnement ou à la santé n'ait pu être mise en évidence dans les pays où ils sont largement disséminés. Alors, «quels peuvent être les objectifs du moratoire» (Jean-Pierre Zrÿd)?

Rendez-vous le 27 novembre pour savoir ce qui passera ces cinq prochaines années: «cinq ans, c'est court» écrit la conseillère aux Etats Simonetta Sommaruga. Mais il ne vous reste que trois semaines pour vous forger une opinion sur le moratoire! ad

Edito

Un moratoire en trompe l'œil

d'une votation qui concerne le peuple suisse? A lire certains des arguments en faveur de l'initiative «pour des aliments produits sans manipulations génétiques», on est en droit d'en douter. Le moratoire de cinq ans sur la culture indigène de végétaux et l'élevage d'animaux génétiquement modifiés devrait préserver les pays du tiers-monde d'une dépendance suicidaire à l'égard de quelques multinationales et les prémunir contre des monocultures dévastatrices pour l'environnement. D'ailleurs, nous dit-on, ce type de production ne résoudra pas le problème de la faim.

Fort bien, mais quel rôle la Suisse joue-t-elle dans cette affaire? Un moratoire helvétique constituerait un signe bienvenu de résistance, affirment ses partisans. C'est accorder beaucoup d'importance à notre pays. Et dès lors qu'il s'agit de résister, les tenants du moratoire ne visent-ils pas en réalité une interdiction pure et simple?

Les arguments «internes» ne sont pas plus convaincants. L'agriculture helvétique, prédisent les partisans du moratoire, ne résisterait pas aux risques liés à ce type de culture: coûts de production élevés, difficultés d'écoulement puisque les consommateurs suisses ne goûtent pas ce genre de produits, notamment. Mais alors quel paysan voudra se lancer, incapable qu'il sera de concurrencer le maïs américain ou argentin, et de plus boudé par le consommateur suisse? Et même s'il s'en trouvait un pour tenter l'expérience, il devrait passer sous les fourches caudines de la loi sur le génie génétique: octroi d'une autorisation conditionnée par des essais préalables et concluants en laboratoire et sur le terrain.

Même si elle n'interdit pas les recherches, l'initiative constitue un sérieux danger pour la poursuite du travail scientifique en génie génétique. L'Union européenne en a fait l'expérience, qui a vu s'exiler nombre de ses chercheurs à la suite du moratoire décrété par Bruxelles, et maintenant aboli. Or la Suisse possède des atouts certains dans ce domaine, dans la recherche fondamentale comme appliquée. L'enjeu du moratoire, ce n'est ni le salut du tiers-monde, ni la sauvegarde de l'agriculture suisse. C'est la possibilité ou non de développer la recherche scientifique helvétique, de mieux connaître les avantages et les risques du génie génétique. C'est le choix entre la promotion sous contrôle de la connaissance ou le repli timoré dicté par des fantasmes.